

FAQ : licence & copyright pour les développements de logiciels libres de laboratoires de recherche

Teresa Gomez-Diaz

Laboratoire d'informatique Gaspard-Monge – PLUME

CNRS – Université Paris-Est

Conférence organisée par la Délégation Alpes du CNRS et PLUME

CNRS - Grenoble, 17 septembre 2009



Plan

1 Motivation FAQ

- Mission logiciels, IGM-LabInfo
- Expérience acquise
- Pourquoi une licence ?

2 Élaboration FAQ

3 FAQ : Licence & copyright

- Quand contacter les services de valorisation ?
- Erreurs à éviter
- Questions pour les développeurs
- Contenu FAQ

4 Conclusion

Mission logiciels, IGM-LabInfo

Depuis juin 2006 j'ai une « mission logiciels » au sein de mon laboratoire qui consiste à ...

*... étudier la mise en place de services (suivi de versions, publication, etc.) associés au développement logiciel au sein du laboratoire, avec pour **objectif** de favoriser la visibilité de ces développements.*

→ Visibilité contient licences.

Cette mission m'a mené à travailler avec les services de valorisation des tutelles (SAIC UPEMLV, ESIEE, CNRS).

Je suis devenue membre du Comité Technique de PLUME et de RELIER-pilote.

Expérience acquise

- Recensement des logiciels
- Problèmes détectés :
 - ▶ des logiciels de recherche sont diffusés **sans** licence
 - ▶ une collaboration (avec logiciel) a commencé (et presque fini) **avant** la signature du contrat

Pourquoi ? : je ne savais pas, ennuyeux, difficile, pas d'instruction, ...

- Publication fiches RELIER
- Objectif “visibilité logiciels du laboratoire” réussi (PLUME + Google)
<http://www.projet-plume.org/fr/IGM-labinfo>
- Visibilité ... aussi du problème des licences
- Nouveau mot clé SHS implique un nouveau contexte d'utilisation !

Contrefaçon

Guide pratique d'usage des logiciels libres dans les administrations (2007)

T. Aimé (DGI)

<http://www.projet-plume.org/fr/ressource/guide-logiciels-libres-administration>

Toute personne utilisant, copiant, modifiant ou diffusant le logiciel sans autorisation explicite du détenteur des droits patrimoniaux est coupable de contrefaçon et passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 Euros d'amende (Art. L. 335-2 du CPI)

Diffuser logiciels sans licences induit la contrefaçon ...

Élaboration d'un texte sur les licences

A l'origine il s'agit d'un texte "minimal" pour encourager les développeurs du laboratoire à ajouter des licences sur les logiciels, avec collaboration du SAIC UPEMLV. (sep. 2008)

Suite à la formation ENVOL, le texte a été repris, avec relecture des membres de PLUME. (nov 2008)



propose la fiche ressources

[FAQ : licence & copyright pour les développements de logiciels libres de laboratoires de recherche](#)

avec relecture des experts, Services Valorisation CNRS, ...

(exemple du **travail collaboratif** habituel en PLUME)

avec publication le 11 février 2009, + un peu de publicité.

Avec **888** lectures 8 jours plus tard ...

Avant tout : quand contacter services de valorisation ?

Avant toute diffusion, avant toute collaboration, contacter les services de valorisation (CNRS, Université, Écoles, ...) si des logiciels du laboratoire sont concernés par :

- réponses aux appels à projets
- contrats
- participation au développement des personnes avec financement extérieur à l'établissement
- brevets
- dépôt à l'Agence de Protection des Programmes
- licences propriétaires
- recherche de partenaires industriels

Attention particulière si vous souhaitez des logiciels libres !

Erreurs à éviter

- Utiliser des briques logicielles sans connaître leur origine, leur licence.
- Engager une coopération avec un partenaire extérieur autour d'un logiciel sans formaliser la coopération par un contrat.
- Diffuser un logiciel sans licence.
- Diffuser sans licence des éléments glanés sur le net, ou les diffuser avec une licence incompatible avec celle d'origine, y compris après modification.

Questions pour les développeurs

- Qui sont tous les auteurs + cadre de contribution (salarié, contrat) ?
- Qui sont les détenteurs (propriétaires) des droits patrimoniaux ?
- Le logiciel est lié à un contrat ? (collaborations)
- Existe-t-il des matériaux préparatoires (dater le logiciel) ?
- Quelles sont les “briques logicielles” utilisées, leurs licences ?
- Quelle est la politique scientifique du laboratoire, des tutelles ?

Les réponses ne sont pas toujours faciles ...

Contenu FAQ

- Qu'est-ce qu'un logiciel libre ?
- Comment sait-on qu'un logiciel est libre ?
- Qui est propriétaire du code (informations de copyright) ? (loi)
- Pourquoi choisir une licence ?, A quoi sert une licence ?
- Qu'est-ce qu'une licence ?
- Qui décide du type de licence libre ? (loi, en pratique)
- Comment choisir une licence ? (loi : FR, EU, ... + briques)
- Comment mettre en place la licence ? Quand ?

<http://www.projet-plume.org/fr/ressource/faq-licence-copyright>

En guise de conclusion

La diffusion des logiciels libres (2005)

Dominique Dalmas, Directrice juridique (CNRS)

Lyasid Hammoud, Juriste (CNRS)

<http://www.ipr-helpdesk.org/newsletter/...>

Il est regrettable de constater que les aspects juridiques sont encore trop souvent méconnus et négligés par les créateurs lors de la diffusion de leurs logiciels.

Les surprises peuvent être douloureuses notamment en cas de litiges car les auteurs de bonne foi risquent de voir leur licence invalidée ou leur responsabilité mise en cause.

Il est pour eux essentiel de veiller à accompagner leur logiciel d'une licence bien construite, seule garantie que celui-ci vivra selon les principes qu'ils auront choisis.